

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

## Département du Bas-Rhin

Les présentes Conditions Générales s'appliquent à toutes les opérations de vente d'autocars réformés du Réseau 67 par soumission, organisées par le Département du Bas-Rhin.

### 1 - Conditions de participation

Seules les personnes morales et personnes physiques disposant de la capacité juridique de contracter, sans limitation aucune, peuvent soumissionner. Les mineurs ne sont pas autorisés à déposer une offre.

### 2 - Gestion des ventes

1 - Retrait d'une vente : le Département du Bas-Rhin conserve, à tout moment, la possibilité de retirer un matériel mis en vente.

2 - Retrait d'une soumission : le Département du Bas-Rhin se réserve le droit de retirer, sans préavis et sans indemnité, toute offre considérée comme déraisonnable ou excessive.

3 - Information sur les produits : Les biens tels qu'ils sont présentés lors de la visite organisée par le Département du Bas-Rhin n'engagent en rien la responsabilité du Département du Bas-Rhin sur la qualité réelle ou supposée des produits mis en valeur.

Des informations supplémentaires sur les biens peuvent être obtenues lors de la visite ou en adressant un mail à la personne dont le nom est indiqué dans la page de présentation détaillée du produit.

### 3 – Droits et Obligations de l'utilisateur

A la clôture de la période de soumission pour un bien, la vente pourra être conclue sur la base de l'offre d'achat correspondant à la soumission la plus élevée, si le Département agréé cette offre d'achat.

Le Département n'est pas tenu de conclure le contrat.

Cependant, l'acceptation par Département de l'offre d'achat du meilleur soumissionnaire, le pollicitant étant engagé à l'égard de la collectivité.

En cas de deux ou plusieurs offres approchantes, le Département du Bas-Rhin pourra organiser un second tour de soumission, entre les acheteurs ayant déposés les offres les plus proches.

Dans cette hypothèse, la vente est réputée parfaite, c'est-à-dire que l'acheteur doit acheter le bien au Département du Bas-Rhin qui s'engage en retour à vendre le bien à l'acheteur, selon les Conditions Générales de Vente et conformément à la description qui est faite pour le bien.

Ni l'acheteur, ni le vendeur ne peuvent se rétracter, sauf dans les cas prévus par la loi.

Toutefois, le Département du Bas-Rhin sera libéré de son engagement en cas de sinistre ayant endommagé le matériel vendu ou entraîné sa destruction.

### 4 - Modalités de paiement

Les montants sont exprimés en euros et les règlements sont effectués en euros.

En cas d'acceptation de l'offre d'achat au terme de l'enchère, le Département du Bas-Rhin adresse à l'acheteur un courriel pour lui signifier l'acceptation de son offre et le numéro de référence attribué au bien acquis et lui demander de régler son achat dans les plus brefs délais (30 jours maximum) à la Paierie départementale du Bas-Rhin- Place du Quartier Blanc - 67964 STRASBOURG CEDEX 9.

Il devra se munir du courriel de confirmation et d'une pièce d'identité.

Les informations suivantes devront ainsi être communiquées par l'acheteur (reprises au dos du chèque ou sur le libellé du virement) : référence de la vente – référence du produit (ou du lot).

Les modalités de paiement possibles sont précisées ci-dessous. Aucune autre modalité de paiement que celles précitées n'est acceptée :

- En espèces : directement à la caisse de la Paierie Départementale du Bas-Rhin - Place du Quartier Blanc - 67964 STRASBOURG CEDEX9,
- Par chèque (libellé à l'ordre de la Paierie Départementale), soit directement à la caisse de la Paierie Départementale du Bas-Rhin, soit par un envoi courrier à l'adresse suivante :

Paierie Départementale du Bas-Rhin - à l'attention de Mme le Payeur - Place du Quartier Blanc - 67964 STRASBOURG, en précisant sur l'enveloppe "Enchères CG67 / Vente cars"

- Par CB directement à la caisse de la Paierie Départementale du Bas-Rhin - Place du Quartier Blanc - 67964 STRASBOURG CEDEX9 (montant maxi fixé par la propre banque de l'acheteur)
- Par virement aux coordonnées bancaires suivantes :  
BANQUE DE FRANCE RC PARIS B 572104891  
Titulaire : 067090 PAIERIE DEPARTEMENTALE DU BAS-RHIN  
Domiciliation : BDF STRASBOURG  
Code banque : 30001 Code guichet : 00806 N° compte : C6750000000 Clé RIB : 51  
Identification internationale IBAN : FR35 3000 1008 06C6 7500 0000 051  
Identification swift de la BDF : BDFEFRPPCCT
- Pour les débiteurs publics soumis à la comptabilité publique (collectivités territoriales, Etat,...), le paiement pourra s'effectuer par virement ou mandat administratif, au maximum dans les (90) quatre-vingt-dix jours après l'émission de la facture. Au-delà de ce délai, si le paiement n'a pas été effectué, le bien sera remis à la vente.

## **5 - Retrait du bien et garantie**

Le retrait du bien vendu est à la charge de l'acheteur. Il n'interviendra que lorsque le bien acheté aura été réglé.

Les biens seront à retirer sous 15 jours après paiement aux dates et lieux convenus avec la Direction de la Mobilité du Département du Bas-Rhin et indiqués dans le courriel de confirmation de la vente. L'acheteur devra prendre contact avec le vendeur via l'adresse mail figurant dans le courrier électronique de confirmation de la vente, afin de fixer la date et l'heure du retrait. L'acheteur devra se présenter avec le récépissé de paiement délivré par la Paierie Départementale et le courriel de confirmation de la vente.

Le bien sera enlevé en l'état. L'acheteur devra s'assurer lui-même des moyens adéquats de chargement et de transport du bien. Aucune assistance technique ou logistique ne sera fournie par le Département du Bas-Rhin pour la prise en charge du bien vendu.

Les biens vendus ne bénéficient d'aucune garantie, s'agissant de biens d'occasion.

Les biens vendus ne seront ni repris ni échangés.

Si, toutefois, le lot n'est pas retiré dans les délais prévus, le Département du Bas-Rhin pourra réclamer à l'acheteur du/des lot(s) un droit de garde d'un montant mensuel de 300 Euros pour tout lot acheté. Dans ce cas, le bien ne pourra être retiré qu'après paiement de ces frais de garde auprès de la paierie départementale (voir §4 pour les modalités). Le lot sera tenu à disposition de l'acheteur pendant une durée maximum de deux mois. A l'expiration de ce délai, la vente sera résiliée pour l'avenir, de plein droit et sans sommation, et le prix de vente restera acquis au vendeur à titre de pénalités.

## **6 - Litiges**

Les présentes Conditions Générales sont régies et interprétées conformément au droit français. En cas de difficultés pour l'application des présentes, les Parties décident de se soumettre préalablement à une procédure amiable.

Les Tribunaux judiciaires du ressort de la ville de Strasbourg ont compétence pour se prononcer sur tout litige susceptible de naître entre les parties et relatif à l'exécution des présentes Conditions Générales de Ventes.

## **7 - Modification des Conditions Générales de Vente**

Le Département du Bas-Rhin se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes Conditions Générales de Vente, pendant une période de non mise en vente.